



V2 10/01

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Mod 2.0



11126628

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR



- 3 AOUT 2011

*Pr le Greffier,
Greffe*

Dénomination : **COFINPAR**

Forme juridique : société en commandite par actions

Siège : chaussée de Liège 205

5100 JAMBES

N° d'entreprise : **0444.325.227**

Objet de l'acte : **NOMINATIONS**

Texte : Nominations

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2011

L'Assemblée décide à l'unanimité :

- de nommer comme gérant la société Cofinpar SPRL avec comme représentant permanent
Raymond Calozet.

- de renouveler pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée
générale ordinaire de 2014 le mandat de commissaire de la ScCRL "Fallon, Chainiaux, Cludts,
Garny and Co" rue de Jausse, 49 à 5100 NANINNE représentée par Mr Olivier Ronsmans, réviseur
d'entreprises. Sa rémunération est fixée à 4.000 Eur.

COFINPAR SCA
Administrateur
Représentée par
COFINPAR SPRL
Représentant R. CALOZET

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad 17/08/2011 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature